



# SAINT JUDOCE

## LETTRE D'INFOS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/07/2020

**MAIRIE** 02 96 27 41 59

Le Bourg, 22630 Saint-Judoce  
Lundi, mardi, vendredi et samedi, 10 h - 12 h  
mairiestjudoce@wanadoo.fr

### URGENCES

**La mairie est équipée d'un défibrillateur.  
Il se trouve sur la façade, près de la porte  
du bureau du Maire, à gauche côté jardin.**

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

### SANTÉ (Évran)

Cabinet médical	02 96 27 40 56
Cabinet kiné	02 96 27 47 32
Cabinet infirmier	02 96 27 49 60
Ambulances :	02 96 27 47 27
Pharmacie :	02 96 27 40 28
Podologue	02 96 27 43 04
Orthophoniste	02 96 27 57 93
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

### DÉCHÈTERIE (Évran)

Lundi :	14 h 00 – 17 h 45
Mardi :	fermée
Mercredi :	08 h 45 – 12 h 30
Jeu à samedi :	08 h 45 – 12 h 30
<u>et de</u>	14 h 00 – 17 h 45

### EN BREF

- ◆ Location de la salle communale
- ◆ Location de tables et chaises le week-end à des fins privées
- ◆ Avenants concernant les travaux de la salle communale
- ◆ Association Escales fluviales de Bretagne
- ◆ Association Les Bordées de sines
- ◆ Formation des élus
- ◆ Motion sur l'hôpital de Dinan
- ◆ Informations diverses



Un doris traditionnel

# CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Karen Boissière, Sandra Charité, Gérald Ellena, Michel Moy, Diane Müller-Tanquerey, Jérôme Nicolas, Philippe Nogues, Francis Portero, Patrick Yver.

Était absente et excusée : Marie-Claire Cotteaux, pouvoir à S. Barbé.

## QUESTIONS DÉBATTUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

### **Location de la salle communale « Le Préau »**

Le Conseil a approuvé une nouvelle tarification à l'unanimité (15 voix). Elle tient compte à la fois de la rénovation et de l'extension de la salle, de ses nouveaux équipements de cuisine et de sonorisation, ainsi que des tarifs pratiqués dans les communes voisines pour des salles comparables. Pour les résidents de Saint-Judoce, le tarif *week-end* comprendra par exemple la location de la salle des fêtes du vendredi 14 h au lundi 10 h au prix de 210 € sans la cuisine ou de 260 € cuisine et matériel inclus (tables, chaises, batterie de cuisine et vaisselle). Pour les non-résidents, ces tarifs seront respectivement de 295 € et 360 €. La salle peut accueillir au maximum 130 personnes. La tarification détaillée peut être consultée en mairie.

### **Location de tables et chaises le week-end à des fins privées**

La Mairie peut mettre des tables et chaises à la disposition des habitants au tarif de 2,30 € la table et de 0,35 € la chaise. Pour plus de commodité, ce mobilier peut également être livré et repris sur la commune au prix forfaitaire de 15 €.

### **Approbation de plusieurs avenants au marché public n° 21220306100016 du 23/04/2019 portant sur les travaux de la salle communale**

Compte-tenu de divers constats et impondérables en cours de rénovation ainsi que de vérifications de conformité effectuées par le bureau Veritas chargé de l'inspection et de la certification des bâtiments à usage public, certains postes de dépenses doivent être étendus :

Lot n° 3 Gros œuvre, démolition, ravalement : Les travaux, d'un montant initial de 101 017,64 € HT ne comprenaient pas d'intervention sur le mur en pierre situé du côté droit de l'auvent. Pour un aspect final uniforme, il a été décidé à 13 voix sur 15 (2 abstentions) de traiter ce mur pour un montant de 3 595 € HT.

Lot n° 7 Cloisons, isolation, plafonds suspendus : Suite à l'audit de conformité du bureau Veritas prescrivant un complément d'isolation pare-feu et un coupe-feu entre la salle des fêtes et la cuisine, le Conseil a voté à 13 voix sur 15 (2 votes contre) un budget supplémentaire de 1 315 € pour l'installation nécessaire. Cette protection incendie devra encore être renforcée. Les devis correspondants n'ont pas encore été transmis.

Lot n° 8 Carrelage, faïences : Les travaux initiaux d'un montant de 18 618 € HT ne prévoyaient pas la mise en œuvre d'une chape de ravaillage (nivellement et planéité

du sol, enrobement de conduits) d'une épaisseur de 8 cm sur une surface de 43 m<sup>2</sup>, pour un montant de 2 935,46 € HT, ni un rehaussement de 40 cm de la faïence dans la cuisine et la salle de plonge, pour un montant de 780 € HT. Le Conseil a approuvé à 13 voix sur 15 (2 abstentions) les modalités de cet avenant.

Lot n° 9 Peinture : Les travaux, d'un montant initial de 7 584,08 € HT, ne prévoyaient pas la mise en peinture du café communal qui devait être effectuée par l'employé communal. Compte-tenu de la complexité de la tâche, le Conseil a adopté à l'unanimité (15 voix) l'avenant correspondant pour un montant de 2 935,46 € HT.

### **Adhésion à l'association Escales fluviales de Bretagne**

Cette association, dont Saint-Judoce est déjà membre, a pour but la valorisation touristique, patrimoniale et de loisirs des voies d'eau de Bretagne, dans une perspective de développement durable. Jusqu'à présent régie par Dinan Agglomération, la cotisation incombe désormais directement aux communes concernées. Elle s'élève à 212 € pour les communes de 501 à 1 000 habitants. Le Conseil s'est prononcé à 13 voix sur 15 (2 abstentions) en faveur de cette adhésion, jugée utile à la notoriété de la commune qui participe notamment à l'opération À Dimanche au Canal, co-organisée par l'association.

### **Adhésion à l'association Les Bordées de singes**

Basée à La Vicomté-sur-Rance, cette association a pour but de valoriser et animer le patrimoine maritime de la Rance. Elle compte participer gratuitement à l'animation de la journée À Dimanche au Canal du 9 août 2020, par la présence de *doris* (embarcation traditionnelle en bois, à fond plat). Le Conseil a décidé à l'unanimité (15 voix) de soutenir l'association en s'acquittant d'une cotisation annuelle de 30 €.

### **Formation des élus**

Lors du conseil municipal du 13 juin 2020, il a été décidé d'accorder une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus, dans la limite d'un montant compris entre 2 % et 20 % des indemnités allouées au maire et à ses adjoints. Le montant prévisionnel voté en juin est de 2 500 €, soit 9,36 % du montant des indemnités. Le Conseil a désormais adopté à l'unanimité (15 voix) le principe selon lequel cette formation devait être utile à tous les élus, correspondre à un besoin ciblé de formation et être assurée par des organismes de formation agréés.

### **Choix des coloris pour la salle communale**

Trois propositions de couleurs ont été soumises aux élus, en plus du blanc majoritairement utilisé. C'est un camaïeu de jaunes, assortis au bar existant, qui a recueilli le plus de voix (8 voix sur 15).

## **QUESTION EXTRA-COMMUNALE DÉBATTUE PAR LE CONSEIL**

### **Motion de soutien à l'hôpital de Dinan**

Compte-tenu des difficultés actuelles de l'hôpital de Dinan, les élus des communes de Dinan Agglomération ont été interrogés sur l'opportunité d'une motion visant

à affirmer la solidarité des communes envers les personnels de santé et à maintenir l'activité de l'hôpital pour une médecine de proximité. Le Conseil s'est prononcé par 12 voix à 15 (3 abstentions) en faveur de cette motion.

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **À Dimanche au Canal, dimanche 9 août 2020**

Ce rendez-vous annuel est maintenu à Évran. Saint-Judoce s'est désistée compte-tenu du nombre de bénévoles nécessaire au respect des normes COVID-19.

### **Opération tranquillité vacances**

Pendant toute absence prolongée, votre domicile peut être surveillé par des patrouilles de gendarmerie. Un formulaire est à votre disposition à la mairie ou en ligne (sur [service-public.fr](http://service-public.fr)). Il doit être complété, imprimé et déposé à la brigade de gendarmerie de Dinan.

### **Personnes fragiles ou isolées**

La Mairie propose de mettre en place un registre facultatif et confidentiel afin de contacter et d'aider les personnes isolées ou vulnérables, p. ex. en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (canicule, COVID-19, etc.). Quatre catégories de personnes peuvent y figurer :

- ✓ Les personnes de plus de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- ✓ Les personnes de plus de 60 ans, inaptes au travail, résidant à leur domicile
- ✓ les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile,
- ✓ les personnes atteintes de pathologies nécessitant une aide.

L'inscription peut se faire en Mairie sur déclaration de la personne ou d'un tiers (parent ou proche).

### **Chauve-Souris**

Les chauve-souris sont parfaitement inoffensives. Elles jouent un rôle très important dans l'équilibre écologique : 70 % sont insectivores, d'autres ont un rôle de pollinisateurs. Si elles se sont installées chez vous et que vous vous posez des questions à leur sujet, appelez le Groupe mammologique breton au 02 98 24 14 00.

### **Nuisances sonores**

Le silence est d'or... Merci de limiter les bruits de moteurs (tondeuses, tronçonneuses, mobylettes, etc.), en particulier le soir et le dimanche !

## **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain Conseil aura lieu jeudi 17 septembre 2020 à 20 h.